

---

**PLU Les Omergues - Enquête publique**

1 message

---

**Richard Fay** <airfa-i@orange.fr>  
À : enquete.publique.lesomergues@gmail.com

2 septembre 2026 à 20:48

Contribution de Richard Fay,  
113 chemin du Tondu  
04230 Saint Étienne Les Orgues

Soucieux du maintien des écosystèmes forestiers, dans l'absolu mais plus particulièrement dans le cadre des effets des changements climatiques et de l'urgence à fixer le carbone, je désire exprimer mon avis concernant les installations photovoltaïques dans les espaces naturels, les zones Npv.

Tous les avis, y compris ceux de l'Etat, sont défavorables au zonage Npv.

Le zonage est en contradiction avec la loi d'accélération des énergies renouvelables qui limite l'utilisation des terrains forestiers à un seuil de 25ha. La surface des zonages Npv est supérieure au seuil de 25ha, un seuil de défrichage défini par le code de l'urbanisme et le code forestier pour nécessiter une procédure d'évaluation environnementale.

Le zonage Npv est aussi en contradiction avec le document cadre 04 pour l'installation du photovoltaïques en zone agricoles et forestières. Le document cadre exclu les forêt pâturées, une occupation pastorale qui est relevée dans les diagnostics.

Et est-ce rédhibitoire ? j'ai noté que les documents de l'enquête publique ne sont pas affichés sur le site de préfecture 04.

Enfin l'abandon des projets photovoltaïques évoqué dans la note en réponse n'est pas acté dans les documents soumis à l'appréciation du public. En conséquence la «porte» Npv semble bien rester ouverte à des abus de droit.

Aussi je formule un avis défavorable à l'approbation du PLU tel qu'il est proposé.

Le 2 septembre 2026, Richard Fay